



Les personnalités invitées à intervenir lors de la table ronde sur l'utilisation et l'application des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires sont les suivantes:

- M<sup>me</sup> Silvia Giacoppo, Sénatrice et Présidente du Parlement latino-américain et caribéen, présente l'expérience acquise en ce qui concerne *Les engagements pris et actions entreprises aux fins de l'application des Principes du CSA dans la législation régionale et nationale et dans le plan de travail du Parlement latino-américain et caribéen*.
- Un(e) représentant(e) du Gouvernement thaïlandais (à confirmer) est invité(e) à exposer l'expérience de son pays concernant l'élaboration et la mise en œuvre des directives de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la promotion de l'investissement responsable dans l'alimentation, l'agriculture et les forêts.
- Un(e) représentant(e) du Gouvernement tunisien (à confirmer) est invité(e) à présenter l'initiative *Stimuler et promouvoir les investissements responsables des jeunes agroentrepreneurs*, à laquelle ont participé 11 pays africains.
- Le Représentant du Mécanisme du secteur privé, M. Deo Temba, Directeur exécutif et fondateur de l'entreprise Grande Demam (République-Unie de Tanzanie), présente l'initiative intitulée *Dairy Nourishes Africa* (Les produits laitiers nourrissent l'Afrique).
- Un(e) représentant(e) du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (à confirmer) est invité à présenter le rapport du Mécanisme sur le suivi de l'utilisation et de l'application des Principes du CSA par ses parties prenantes.
- M. Christian Hofer, Secrétaire d'État suisse, fait part de l'expérience de son pays en matière d'appui à la mise en œuvre des Principes du CSA.

## 2. Le Comité:

- a) se félicite de la manifestation thématique mondiale organisée à l'occasion de la cinquantième session du CSA, qui contribue à promouvoir l'accès aux ressources en vue de la réalisation de l'ODD 2, dans le cadre de la décennie d'action en faveur de la concrétisation du Programme 2030, et qui facilite le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des *Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* et constitue une bonne occasion de partager les données d'expériences et les bonnes pratiques liées à leur utilisation et à leur application à tous les niveaux;
- b) prend note du résumé présenté dans le document publié sous la cote CFS 2022/50/Inf.21 – *Suivi de l'utilisation et de l'application des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires – analyse par le secrétariat des contributions reçues à l'appui de la manifestation thématique mondiale*;
- c) convient qu'il est essentiel d'investir de manière responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires durables, dans le droit fil des ODD, afin de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de faire avancer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et qu'il faut prendre des mesures adéquates – par exemple, accroître considérablement le financement de systèmes alimentaires durables et inclusifs – pour agir sur les fronts des quatre piliers de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des ODD;
- d) rappelle que les Principes du CSA visent globalement à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en orientant les actions de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, grâce à des principes qui soient à même de promouvoir les investissements responsables dont on a cruellement besoin, de renforcer les moyens de subsistance ainsi que de prévenir et d'atténuer les risques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et qui contribuent ainsi à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;

- e) reconnaît que les Principes du CSA – depuis leur adoption en octobre 2014 – ont été utilisés aux niveaux mondial, national et local, et que les membres du CSA, son Groupe consultatif et son secrétariat se sont coordonnés pour assurer leur diffusion et promouvoir leur application dans différentes enceintes internationales;
- f) encourage à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les Principes du CSA soient diffusés, utilisés et appliqués plus largement et de façon systématique, selon les besoins, aux niveaux régional, national et infranational;
- g) demande au Président du CSA de proposer au Bureau des mesures concrètes visant à améliorer le suivi des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et à augmenter le financement en faveur de l'ODD 2 afin qu'il les examine en 2023, avant le dixième anniversaire de l'adoption des Principes du CSA, en 2024;
- h) prend note des observations suivantes formulées en séance plénière.